



Licence Professionnelle CoMédia

Conception de projets & Médiation Artistique et culturelle

Livret de Formation

Année universitaire 2025/2026

	Contacts.....	3
Présentation de l'IUT Bordeaux Montaigne.....	4	4
Besoins de formation du secteur culturel.....	4	4
	Compétences.....	5
	Métiers visés.....	5
Inscription dans des réseaux et partenariats.....	6	6
	Association d'étudiants.....	6
	Schéma pédagogique global.....	7
Aménagement spécifique pour les étudiants en alternance.....	7	7
	Contenu pédagogique.....	7
	Organisation des enseignements.....	8
	Plannings de la formation.....	9
Particularités du Module Enjeux Artistiques.....	12	12
	Temps forts.....	12
Les projets tuteurés et ateliers d'entraînement à la recherche.....	13	13
	Principes du document de synthèse.....	14
	Stage.....	16
	Évaluation des connaissances.....	17
	Autres informations.....	17

Contacts

IUT Bordeaux Montaigne ***Pôle Culture***

1 rue Jacques Ellul
33080 Bordeaux cedex

Tél. 05 57 12 20 32

Sarah Montero: responsable pédagogique sarah.montero@iut.u-bordeaux-montaigne.fr

Secrétariat: nina.lartigue@u-bordeaux-montaigne.fr

Pour les étudiants en formation continue :

Catherine Lecart catherine.lecart@iut.u-bordeaux-montaigne.fr

Pour les étudiants en alternance :

Manoah Féry manoah.fery@u-bordeaux-montaigne.fr

Présentation de la formation

L'IUT Bordeaux Montaigne est un IUT tertiaire, préparant aux métiers de la Communication et de l'Animation. Il comprend trois départements : Carrières Sociales (CS), Information – Communication (IC) et Métiers du Multimédia et de l'Internet (MMI).

La Licence Professionnelle CoMédiA « Conception de Projets & Médiation Artistique et Culturelle », s'inscrit dans le cadre de la formation initiale universitaire et de la formation continue. Cette formation est administrativement rattachée au département "Carrières Sociales".

L'équipe pédagogique en charge de la gestion de la formation est composée de Sarah Montero (MCF Géographie, responsable de la formation), Hervé Castelli (PAST) et Françoise Liot (Pr. en sociologie de la culture).

Les enseignants et intervenants de la formation :

Aurélie Favre (co-directrice cie Ever), Joël Brouch (directeur de l'OARA), Marine Crubilé (enseignant chercheur Arts / Design et Droit Privé), Jean-Marie Durieux (entrepreneur, mécénat culturel), Sébastien Sampietro (Metteur en scène), Stéphanie Pichon (journaliste culture), Patrick Duval (directeur du Rocher Palmer), Marianne Pouget (Directrice adjointe Cap sciences), Isabelle Caza Audureau (directrice Château de La Brède), Guillaumit (artiste), Laureline Grel (médiatrice TNBA), Marion Lopez (médiatrice TNBA), Sophie Guénebaut (directrice du Laba), Olivier Desagnat (directeur Dasques et d'ailleurs), Vincent Delbalat (réalisateur), Magali Novion (chargée de développement, Pola), Marie-Anne Chambost (directrice Point de fuite), Stéphanie Gonzales (médiatrice culturelle HP Perrens), Hélène Petitprez (administratrice CCN La Rochelle), David Gimenez (directeur artistique de l'agence E3), Hervé Alexandre (enseignant, secrétaire général Ecole des Beaux arts-Bx), François Pouthier (enseignant chercheur Géographie, directeur Master IPCI), Rija Randrianivosoa (musicien et enseignant), Marine Landé (enseignante, IUT Bordeaux Montaigne)

Besoins de formation du secteur culturel

Le secteur culturel s'est caractérisé ces trente dernières années par un mouvement d'extension et de professionnalisation. La demande de culture s'est développée, dans un premier temps, sous l'effet de la décentralisation culturelle et des recompositions territoriales, les collectivités publiques favorisant le développement de nouveaux équipements de diffusion artistique et de nombre de manifestations locales sur l'ensemble du territoire. Plus récemment le développement de ce secteur s'est encore accentué par la transversalité des questions culturelles. Impulsés par des programmes nationaux (conventions signées entre le Ministère de la culture et d'autres ministères tels la santé, la justice, l'éducation nationale...), et par un contexte européen et international (convention sur la protection et la promotion de la diversité culturelle adoptée par l'UNESCO en 2005) l'art et la culture ont investi de nouveaux territoires : l'école, l'hôpital, la prison, les lieux, les lieux d'insertion... Ce double développement à la fois sectoriel et transversal a fait monter un besoin de médiation très important dans le secteur de la culture. D'autre part, les arts et la culture s'inscrivent désormais dans des projets culturels de territoire les reliant à d'autres secteurs d'activités, afin de répondre à une diversité d'enjeux sociaux, éducatifs environnementaux, économiques... Ces nouveaux secteurs d'intervention artistique et culturelle nécessitent des compétences spécifiques pour aborder ces contextes et faire dialoguer des professionnels aux caractéristiques diverses (artistes, personnels hospitaliers, travailleurs sociaux, enseignants, élus ...).

Compétences

La licence professionnelle donne aux étudiants une polyvalence pour aborder la diversité des métiers de la médiation et de l'action culturelle. Elle permettra aux étudiants d'atteindre un niveau de compétences en conception et en gestion de projet par une bonne connaissance des enjeux, des réseaux et des institutions artistiques et culturels mais aussi par une capacité de diagnostic des situations, de connaissances des publics et une maîtrise de la méthodologie de projet.

1. Situer son projet dans un environnement institutionnel et politique par la compréhension des enjeux culturels locaux, nationaux et internationaux
2. Maîtriser les mécanismes institutionnels européens et évaluer le rôle que peut jouer l'Union Européenne en matière culturelle
3. Concevoir un projet en mobilisant les ressources artistiques, les réseaux et les partenaires adéquats en fonction d'un territoire et de ses habitants
4. Maîtriser les concepts et outils de gestion en vue d'élaborer des dossiers de financement, de suivi et d'évaluation
5. Connaître les dispositions légales relatives aux activités de l'entreprise culturelle et aux relations avec ses partenaires
6. Concevoir des dispositifs de médiation adaptés à différents publics selon le contexte social et culturel
7. Maîtriser les outils et méthodes de l'expression écrite et orale ; concevoir un plan de communication, un dossier de presse

Métiers visés

La licence doit donner des qualifications pour obtenir un poste de « cadre intermédiaire » ou assimilé dans les secteurs suivants : les services culturels des collectivités territoriales (mairie, communauté urbaine, communauté d'agglomérations, communauté de communes, conseil général, conseil régional) ; les compagnies de spectacles vivants ; les musées (arts, histoire, ethnographie...) ; les entreprises culturelles privées (label de musique...) ; les écoles de musique ou de danse ; les centres culturels ; toutes les associations culturelles qui portent des festivals et des échanges culturels internationaux.

Ces activités s'exercent dans les secteurs des arts vivants (théâtre, danse, musique, arts de la rue, cirque), arts plastiques, cinéma et photographie, lieux d'exposition, de conférences, lieux patrimoniaux.

Il s'agit de professionnels spécialisés dans l'ingénierie culturelle, la production et la diffusion, sachant mettre en relation des acteurs institutionnels aux pouvoirs financiers décisifs, des partenaires artistiques et des publics. Les emplois sont ceux de :

- Assistant de direction de centre culturel
- Coordinateur de projets culturels
- Chargé de production et de diffusion artistiques
- Assistant de direction de festivals
- Assistant d'administration ou administrateur de compagnies ou de lieux culturels
- Responsable de service éducatif ou culturel
- Médiateur culturel, chargé des publics

- Animateur du patrimoine
- Chargé de mission en ingénierie culturelle
- Chargé de développement culturel

Inscription dans des réseaux et partenariats

La licence professionnelle est inscrite dans le réseau européen des formations à la culture ENCATC (European Network of Administration Training Centres).

Elle a établi de nombreux partenariats notamment avec le Service Culturel du Département de la Gironde, l'OARA (Office Artistique de la Région Nouvelle-Aquitaine), l'Agence l'A, l'IDDAC (Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel) de la Gironde, l'association Musique de Nuit et le Rocher de Palmer, le TnBA (Théâtre National Bordeaux Aquitaine), le FRAC Nouvelle-Aquitaine, l'ALCA, l'Institut des Afriques, les Arts au Mur (Artothèque de Pessac), le Musée d'Aquitaine, le CAPC Musée d'art contemporain de Bordeaux, le Pôle de compétences Culture & Santé, la fabrique Pola, le Carré/Colonnes, Cap Sciences, le CDCN La manufacture, les Archives Bordeaux Métropole, Documents D'Artistes Nouvelle-Aquitaine, etc.

Lien avec les anciens et Groupe LinkedIn

Un séminaire sur la médiation est organisé **courant décembre**. Il permet la rencontre entre les étudiants en formation et d'anciens étudiants en poste, à la fois dans un objectif de construction du réseau professionnel et pour mieux comprendre la diversité des situations d'emploi et des métiers de la médiation. Il est ouvert aux partenaires extérieurs (Pôle Emploi, Missions Locales, CUIO...) et à toute personne intéressée par ces métiers et par la formation.

Un groupe LinkedIn CoMédia Alumni et le **Réseau Alumni de l'Université Bordeaux Montaigne** permettent aux anciens de la formation de rester en lien pour d'échanger et relayer informations et offres d'emploi du secteur culturel.

Schéma pédagogique global

Le cursus universitaire se déroule sur 12 mois du **22 septembre 2025 au 3 septembre 2026**.

L'enseignement théorique est assuré par des universitaires et des intervenants professionnels.

Les cours sont obligatoires. Une feuille de présence est à signer le matin et l'après-midi.

Les étudiants délégués (FI, FC, alternance) ont à charge de remettre les feuilles de présence à la fin de chaque semaine.

Les absences non justifiées seront sanctionnées par la modulation des notes de l'UE concernée.

En formation continue, une attestation de présence est délivrée chaque mois au vu des feuilles d'émargement.

Aménagement spécifique pour les étudiants en alternance

Il existe deux formes d'alternance :

- **Le contrat de professionnalisation** qui relève de la formation continue (le traitement administratif se fait à l'IUT par Catherine Lecart).
- **Le contrat d'apprentissage** qui relève de la formation initiale (le traitement administratif se fait par le CFA de l'université Bordeaux-Montaigne)

Les étudiants en alternance relèvent d'un statut spécifique et suivent la formation selon un calendrier adapté. A ce titre, **ils sont dispensés des travaux suivants** :

- Les projets tuteurés ou AER et les enseignements qui s'y rapportent
- La semaine thématique en novembre
- Les cours de méthodologie de projet en formation continue
- Le stage de 14 semaines
- Le document de synthèse est remplacé par **une monographie**

Ils bénéficient d'un accompagnement et d'un suivi spécifiques comportant des visites en entreprise ainsi que des rendez-vous réguliers avec la responsable de formation pour leur projet professionnel.

Contenu pédagogique

La formation est organisée en 5 Blocs de compétences (BC) comportant chacun plusieurs unités d'enseignements (UE).

Organisation des enseignements

	Blocs de compétences	UE/EC UE		Contenus des enseignements	ECTS	Modalités d'évaluation	Intervenants
				Semestre 5	30		
BC 1	Situer son projet dans un environnement institutionnel et politique par la compréhension des enjeux culturels locaux, nationaux et internationaux	UE1		Environnement Institutionnel et politique	12		
UE 11	Identifier les acteurs et les réseaux pour construire des partenariats pertinents	ECUE 11		Politiques culturelles	3	Dossier	F. Liot
		ECUE 12		Culture et territoires	3	Dossier	S. Monero F. Pouthier
		ECUE 13		Europe et international	3	Evaluation en cours	S. Guénebaut
UE 12	Repérer les enjeux concernant les différents publics auxquels s'adresse le projet	ECUE 14		Sociologie de la culture	3	Dossier	F.Liot
BC 2	Concevoir un projet en mobilisant les ressources artistiques, les réseaux et les partenaires adéquats en fonction d'un territoire et d'un public spécifique	UE2		Enjeux artistiques et culturels	8		
UE 21	Comprendre les enjeux sociaux, esthétiques et politiques des arts vivants et des arts visuels. Apprécier chez les différents acteurs en présence, les logiques d'action à l'œuvre pour ces secteurs d'activité	ECUE 21		Arts visuels	4	Dossier	S. Pichon C. Croce H. Alexandre R. Randrianivosoa
		ECUE 22		Ou Arts vivants	4		
UE 22	Être en mesure de mobiliser des artistes et des projets artistiques pertinents pour l'action et en assurer la médiation	ECUE 23		Cinéma /création audiovisuelle et territoire	2	Evaluation en cours	V. Delbalat O. Desagnat
UE 23	Acquérir des éléments de méthode pour concevoir un projet de médiation culturelle d'une ressource patrimoniale située dans un contexte territorial	ECUE 24		Mise en valeur du patrimoine	2	Dossier	I. Cazas
BC 3	Administrer et gérer son projet en appliquant les normes et la législation en vigueur	UE3		Administration et gestion de projet	10		
UE 31	Elaborer un budget réaliste, maîtriser les normes de présentation en vigueur et suivre le budget	ECUE 31		Gestion et comptabilité	2	Evaluation en cours	M. Landé
UE 33	Situer son projet dans un cadre légal. Respecter les cadres légaux de mise en œuvre d'un projet (droit d'auteur, législation sur le spectacle etc.) Pouvoir être un interlocuteur des juristes lorsque l'action demande l'intervention de professionnels du droit	ECUE 32		Cadres juridiques	3	Evaluation en cours	M. Crubilé
		ECUE 33		Administration du spectacle vivant et des expositions	2	Evaluation en cours	A. Favre H. Petitprez M.A. Chambost
		ECUE 34		Etude de cas	3	Evaluation en cours	M. Landé A. Favre
				Semestre 6	30		

BC 4	Communiquer son projet en identifiant les enjeux et les objectifs de cette communication et en utilisant les outils nécessaires	UE4		Conception et communication du projet	10		
UE 41	Elaborer un plan de communication, déterminer les outils de communication appropriés. Initiation selon le niveau à des logiciels de base en communication	ECUE 41		Communication du projet culturel et TIC	2	Evaluation en cours	H. Castelli D. Gimenez
UE 42	Repérer les différentes étapes de la conduite d'un projet en définissant les ressources à mobiliser et en envisageant les contraintes Envisager la coordination des actions et des partenariats pour le suivi du projet et le maintien de ses objectifs Penser un projet de médiation dans différents contextes de mise en œuvre	ECUE 42		Méthodologie de projet	3	Evaluation en cours	H. Castelli
		ECUE 43		Economie du projet	2	Evaluation en cours	M. Novion J. M. Durieux F. Pouthier
		ECUE 44		Médiation culturelle	3	Evaluation en cours	S. Montero L. Grel S. Gonzalez
BC 5	Conduire une démarche réflexive et évaluative	UE5		Mise en situation professionnelle	10		
UE 51	Mobiliser et approfondir en situation des savoirs et des savoir-faire acquis lors de la formation Analyser et répondre à une commande ou une problématique du secteur professionnel	ECUE 51		AER ou		Dossier écrit + Soutenance orale	F. Liot H. Castelli S. Montero
		ECUE 52		Projets tuteurés			
		UE6		Insertion professionnelle	10		
UE 52	Savoir analyser les actions menées en situation professionnelle. Diagnostiquer la situation de la structure culturelle du stage/de l'alternance	ECUE 61		Stage (14 semaines) et document de synthèse/monographie		Dossier écrit + Soutenance orale	

Particularités du Module Enjeux Artistiques

Pour les ECUE 21 et 22, les étudiants choisissent la discipline artistique sur laquelle ils seront évalués : théâtre, danse, musiques « savantes » ou musiques « populaires », arts plastiques.

**Ce choix est communiqué au secrétariat CS fin janvier (en copie S. Montero).
Le dossier doit être rendu à l'enseignant et en copie au secrétariat.**

Intervenants : Stéphanie Pichon (danse - théâtre), Rija Randrianivosoa (musiques actuelles), Hervé Alexandre (musiques savantes), Cécile Croce (arts plastiques).

Pour ce dossier de 5 à 7 pages, les étudiants s'appuient sur un spectacle de leur choix (théâtre, danse ou spectacle musical) ou une exposition, visionné.e ou vu.e dans un lieu culturel. Le document doit présenter le spectacle ou l'exposition choisi-e et faire une **analyse argumentée de sa dimension esthétique**. Il prendra appui sur le contenu des cours et sur un travail de recherche et de lectures dont les références seront précisées dans le document. Il peut s'accompagner d'illustrations judicieusement choisies.

Ces principes généraux seront précisés et complétés par chaque enseignant et peuvent être différents en fonction de la discipline.

Les temps forts

Deux temps forts sont proposés dans l'année. Ils demandent une disponibilité particulière aux étudiants. Fonctionnant sur une logique de projet, **ils peuvent déborder sur les temps formels inscrits dans le planning**. Ce sont des travaux de groupe qui impliquent un travail en équipe.

- **Etude de cas : 8 et 9 janvier 2026**. Il s'agit de mettre en pratique et de croiser les connaissances acquises dans les cours de droits des contrats proposés par Aurélie Favre et les cours de gestion proposés par Marine Landé. Cet exercice envisage la production d'un spectacle. Il demande aux étudiants l'utilisation du logiciel Excel.
- **Semaine méthodologie de projet : du 26 au 30 janvier 2026**. Encadrée par Hervé Castelli, cette semaine a pour objectif de travailler sur un projet culturel fictif et d'en aborder les différentes dimensions au plus près des réalités concrètes. Le dernier jour est consacré à la restitution orale des travaux, qui seront évalués.

Les projets tuteurés et ateliers d'entraînement à la recherche (AER)

En formation initiale

Projets tuteurés

Ce travail de groupe s'opère le plus souvent en convention avec un organisme culturel qui passe une commande aux étudiants sur un questionnement en lien avec les transformations du secteur culturel. Il s'agit d'établir un diagnostic et d'envisager des propositions par rapport à une question soulevée par l'organisme culturel partenaire.

Le projet tuteuré est placé **sous la direction d'un enseignant chef de projet et s'effectue en concertation régulière avec le commanditaire.**

Une note de synthèse, rédigée par chaque sous-groupe, sera présentée devant la promotion, en présence de tous les chefs de projet et, dans la mesure du possible, des commanditaires, le **26 mars 2026**. Cette soutenance ainsi que le rapport écrit donneront lieu à évaluation.

En formation continue

Ateliers d'entraînement à la recherche

Des groupes de travail seront constitués à partir de thématiques ayant trait à des enjeux récents, innovants ou expérimentaux dans le secteur culturel. Sur ces thématiques, les étudiants devront élaborer une recherche documentaire et dégager une problématique de recherche. Cette démarche pourra donner lieu à une réalisation en lien avec le questionnement (organisation d'une table ronde, d'une conférence, d'un débat...). Les groupes seront suivis régulièrement dans l'avancée de ce travail par un enseignant référent.

Une note de synthèse, rédigée par chaque sous-groupe, sera présentée devant la promotion le **26 mars 2026**. Cette soutenance et l'implication dans la réalisation donneront lieu à évaluation.

Calendrier

Calendrier commun aux étudiants en formation initiale et continue.

Définition des thématiques et mise en groupe en concertation avec les enseignants référents : **octobre 2025**

1^{er} bilan transversal : **jeudi 18 décembre 2025** (journée)

2^{ème} bilan transversal (**avec remise du rapport intermédiaire**) : **vendredi 20 février 2026** (journée)

Soutenance de la note documentaire : **jeudi 26 mars 2026** (journée)

Des périodes sont spécifiquement dédiées au travail de recherche documentaire et d'enquête de terrain (cf. semainier).

Principes du document de synthèse

En formation continue

L'élaboration du document de synthèse doit comporter trois temps :

Un premier temps où il s'agit d'identifier, à partir d'expériences professionnelles antérieures, les questions que se pose le stagiaire en référence à une thématique du champ culturel.

Un deuxième temps d'élaboration d'une problématique pertinente par rapport au stage réalisé en cours de formation.

Un troisième temps qui permet à l'étudiant d'exposer les orientations de son projet professionnel et la manière dont il envisage une pratique d'action culturelle.

En formation initiale

Dans un premier temps une thématique de recherche sera choisie par l'étudiant en fonction des champs professionnels qu'il souhaite investir et en accord avec les responsables pédagogiques de la formation.

Le terrain de stage est donc envisagé en lien étroit avec la thématique choisie.

Le document final devra articuler l'expérience de stage, celui-ci étant considéré comme un terrain d'observation privilégié, et le travail théorique nourri par la recherche documentaire.

Encadrement

Un document guide est transmis par un enseignant de la formation lors d'un cours de méthodologie dédié au document de synthèse.

La conduite de ce travail et la forme qu'il prend se fait et s'élabore en lien étroit avec l'enseignant référent qui suivra également l'étudiant durant son stage.

En formation en alternance

Les étudiants en alternance réalisent une monographie portant sur la structure d'accueil. Ils développent et interrogent une problématique liée à la situation d'alternance.

Un document spécifique leur est transmis en début d'année par la responsable de formation. La conduite de ce travail se fait et s'élabore en lien étroit avec l'enseignant tuteur.

Ce document fait l'objet d'une soutenance en septembre.

Durant leur alternance, les étudiants sont tenus de remettre **trois rapports d'activités à leur enseignant référent et à la responsable de formation.**

Attention au plagiat !

Extrait du code de la propriété intellectuelle

« Toute édition d'écrits, de composition musicale, de dessin, de peinture ou de toute autre production, imprimée ou gravée en entier ou en partie, au mépris des lois et règlements relatifs à la propriété des auteurs, est une contrefaçon et toute contrefaçon est un délit (Article L335-2 al. 1 du Code de la Propriété intellectuelle). »

Le plagiat est non seulement un acte malhonnête mais également une infraction qui peut entraîner des sanctions.

Il est **donc nécessaire de toujours mentionner ses sources** lorsqu'on fait référence à l'idée, l'opinion ou la théorie d'une autre personne. Les données graphiques, les illustrations, les tableaux doivent être accompagnés de légendes précisant qui les a produits et à quel endroit.

L'université utilise le logiciel Compilatio pour détecter le plagiat. Chaque document de synthèse est systématiquement soumis au logiciel.

Pour plus de renseignements :

<https://etu.u-bordeaux-montaigne.fr/fr/etudes-et-scolarité/examens/plagiat.html>

Soutenance et notation

La soutenance d'une durée de 45 mns doit faire l'objet d'une préparation spécifique en vue d'une prise de parole de 15 minutes avant le temps d'échange avec le jury.

La notation tient compte du document écrit et de la soutenance orale, et de l'implication de l'étudiant.e dans le suivi avec son enseignant référent.

Ce document ne sanctionne pas des compétences professionnelles mais :

- ce que dit le stagiaire sur son stage et le milieu professionnel ;
- ses capacités à s'exprimer à l'écrit ;
- la qualité de son analyse à partir d'une problématique issue de la situation vécue ;
- La progression et la prise en compte des remarques faites par l'enseignant référent.

Calendrier récapitulatif

27 janvier 2026 : document présentant la thématique de travail et le lieu de stage pressenti

13 mars 2026 : premier état d'avancement

Mai 2026 : deuxième état d'avancement

Juin 2026: document présentant la construction du document de synthèse, la problématique, le plan détaillé, le plan de travail

Les derniers échanges avec le référent pédagogique auront lieu courant juillet, en accord avec celui-ci et selon ses disponibilités.

Remise du document en **1 exemplaire papier + version électronique + dépôt numérique le 24 août 2026.**

Soutenance : **mardi 2 et mercredi 3 septembre 2026**

Dépôt numérique pour le CRM

Avant la soutenance de leur document de synthèse devant jury, les étudiant.e.s sont invité.e.s à **déposer la version numérique** (PDF) de leur étude sur la plateforme dédiée à cet effet. Les étudiant.e.s dont les travaux auront obtenu une note de **15/20** minimum pourront, s'ils et elles le souhaitent, partager leur réflexion avec la communauté universitaire et permettre la communication de ces travaux par la bibliothèque le CRM. Pour cela :

- 1 - Se rendre sur le site de l'université Bordeaux Montaigne (www.u-bordeaux-montaigne.fr)
- 2 - Cliquer l'onglet ENT => Espace étudiant
- 3 - Cliquer l'onglet Infos pratiques => Bibliothèques => Déposer son mémoire

Stage

Stage(s) de 14 semaines dans une seule ou plusieurs structures d'accueil

Le stage peut se réaliser hors Aquitaine ou à l'étranger.

Pour les stages à l'étranger, une procédure particulière doit être suivie. Des aides à la mobilité sont également possibles.

Pour plus de renseignements : <https://etu.u-bordeaux-montaigne.fr/fr/international/faire-un-stage-a-l-etranger.html>

Une convention tripartite est signée entre le stagiaire, le responsable de la structure d'accueil et l'IUT. Il y sera précisé les missions et les moyens dont dispose le stagiaire dans **un avenant pédagogique négocié entre l'étudiant et le tuteur de stage de la structure d'accueil.**

Le suivi administratif des conventions de stage sera assuré par Catherine Lecart.

Un encadrement de l'équipe pédagogique est prévu pour la préparation des stages, leur suivi et leur analyse.

Le bilan des stages et de la formation aura lieu le mardi 2 septembre 2026.

Évaluation des connaissances

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. Les absences non justifiées dans un module sont considérées comme une rupture du contrat pédagogique. Le module concerné, et dans certains cas l'unité d'enseignement dont il dépend, peuvent être invalidés.

Certains enseignements peuvent donner lieu à des déplacements dans l'agglomération bordelaise et des séances de travail en dehors des heures de cours habituelles ; en conséquence, il est demandé une grande disponibilité.

Dans l'ensemble des enseignements concernés par les unités d'enseignement, chaque discipline est évaluée sous la forme du contrôle continu et/ou du contrôle final. Il appartient à chaque enseignant d'en fixer les modalités et d'en informer les étudiants dès le début des cours.

La note finale dans chaque unité d'enseignement résulte de la moyenne des modules qui la composent.

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à chacune des unités d'enseignement affectées de leur coefficient. La compensation entre éléments constitutifs d'une unité d'enseignement, d'une part, et les unités d'enseignement, d'autre part, s'effectue sans note éliminatoire.

Lorsqu'il n'a pas satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, l'étudiant peut conserver, à sa demande, le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8 sur 20.

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables. Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

La licence professionnelle est délivrée en octobre après délibération du jury.

Les attestations sont ultérieurement données par la scolarité centrale. Tél. 05 57 12 20 02

Autres informations

[Espace Santé Étudiants](#)

Domaine universitaire - 22 avenue Pey-Berland - 33600 Pessac

Arrêt Doyen Brus (tram B)

Tél : 05 33 51 42 00

ese@u-bordeaux.fr

Du lundi au jeudi : 9h-19h Vendredi : 9h-17h

Les RDV sont accessibles aussi via Doctolib